



# AGENCE DU SQUARE

## HONORAIRES

(Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

<u>TRANSACTIONS</u>	<u>LOCATIONS</u>
<p><u>A la charge du vendeur</u></p> <p>1) VENTE D'UN BIEN A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL            3.000 € forfaitaire – Transaction sur stationnement            7 % TTC – Transaction inférieure à 100.000 € avec un forfait minimum de 6.000 €            6 % TTC – Transaction à partir de 100.000 €</p>	<p>1) APPARTEMENT VIDE OU MEUBLE DE LONGUE DUREE</p> <p><u>A la charge du locataire :</u></p> <p>a) Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de 10.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.            b) Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.</p> <p><u>A la charge du bailleur :</u></p> <p>a) Honoraires pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail fixés à un montant de 10.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.            b) Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.            c) Honoraires d'entremise et de négociation équivalent à 1 mois de loyer – a) – b)</p>
<p>2) VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL            9 % + TVA, soit 10.8 % TTC</p>	<p>2) STATIONNEMENT</p> <p>A la charge du locataire et du bailleur :            Un mois de loyer charges comprises</p>
<p>3) VENTE DE FONDS DE COMMERCE (cession de droit au bail ...)            11 % + TVA, soit 13.2 % TTC</p>	<p>3) LOCATION A USAGE COMMERCIAL, GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIEL/PROFESSIONNEL            30 % du loyer annuel à la charge du preneur</p>
<p>4) AVIS DE VALEUR ECRIT            200 € TTC (offert si mandat de vente signé)</p>	<h2><u>ADMINISTRATION-GESTION</u></h2>
<p><b>Taux de TVA en vigueur : 20 %</b></p>	
	<p>LOCAUX D'HABITATION PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX            6 % HT sur toutes les sommes encaissées soit 7.2 % TTC</p>

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**